

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Paris, le 8 mars 2017

Collectif A nous la démocratie !
12, Rue Bouret
75019 Paris

Madame, Monsieur,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur la refondation démocratique à mener dans notre pays. Nos constats sont largement convergents.

Notre système politique est en crise. La « monarchie présidentielle » de la V^e République crée un déséquilibre institutionnel nuisible à la démocratie. Le Président de la République cumule les pouvoirs, comme chef de l'Etat, chef du gouvernement et chef de la majorité parlementaire, le tout en n'étant responsable devant personne.

Les conséquences démocratiques en sont lourdes. Ainsi, en 2005, le peuple français avait rejeté par référendum le traité constitutionnel européen. Pourtant, en 2008, le Président de la République s'est empressé de ratifier le traité de Lisbonne, copie conforme du traité rejeté par référendum. La Constitution de la V^e République ne prévoit aucun moyen d'empêcher un tel déni de la souveraineté du peuple.

Pour répondre à la crise démocratique, nous souhaitons engager un processus constituant.

En effet, c'est l'ensemble du peuple français qui doit s'impliquer dans la réécriture collective du pacte fondateur de la Nation. Nous appelons donc à un processus constituant dont la finalité sera le changement du système politique, par l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Le processus visera à rompre avec la monarchie présidentielle pour rendre au peuple sa souveraineté politique, par la convocation d'une Assemblée constituante, dont certains membres seront élus, tandis que d'autres seront tirés au sort. Cette Assemblée aura pour seul mandat de proposer une nouvelle Constitution pour la République française. A la fin, c'est au peuple français qu'il appartiendra de se prononcer, par référendum, sur le projet constitutionnel élaboré par l'Assemblée constituante.

A nos yeux, les différentes idées de réforme institutionnelle qui sont proposées par votre collectif pourraient parfaitement être défendues dans ce cadre.

Sans préjuger du contenu des travaux de la future Assemblée constituante, nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer que plusieurs des mesures institutionnelles que vous proposez, comme la limitation stricte du cumul des mandats dans l'espace et dans le temps ou le référendum d'initiative citoyenne, figurent dans notre programme *L'Avenir en commun*. Plus généralement, voici quelques-uns des idées qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10
www.jlm2017.fr

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Tout d'abord, nous prôtons le droit pour les citoyennes et les citoyens de révoquer les élu.e.s. Nul ne doit être à l'abri de l'exigence de rendre des comptes. Il ne s'agit pas de « punir », mais bien d'instaurer un mécanisme de contrôle civique sur les décisions prises. Une telle disposition inciterait les élu.e.s à faire campagne à partir de programmes et d'objectifs politiques clairs et de s'y tenir malgré les diverses pressions non démocratiques, notamment financières, qui s'exercent sur leur mandat. Elle devrait évidemment s'accompagner d'un certain nombre de garanties (seuil de pétitionnaires, majorité qualifiée...) pour éviter de créer de l'instabilité institutionnelle. Nous rendrons également effectif le principe du non-cumul des mandats, y compris dans le temps.

Nous instaurerons le référendum d'initiative citoyenne et le droit des citoyens de proposer une loi, l'élection de l'Assemblée nationale à la proportionnelle et la suppression du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental pour créer une assemblée de l'intervention populaire et du long terme émettant un avis sur l'impact écologique et social des lois. Ainsi les citoyens seront au cœur des décisions. Nous supprimerons la Cour de Justice de la République et soumettrons les membres du Gouvernement à la justice ordinaire

Ensuite, nous sommes également favorables au vote obligatoire. Pour nous, en démocratie, participer à la décision collective est un devoir civique. Plus grande est la participation, plus grande est la légitimité de la décision. Pour que la légitimité de la loi soit forte, il faut que tout le monde y ait contribué. Bien entendu, il faut une contrepartie. C'est la raison pour laquelle nous soutenons parallèlement la reconnaissance du vote blanc et sa comptabilisation parmi les suffrages exprimés.

Enfin, nous nous prononçons en faveur du droit de vote dès 16 ans. La participation de la jeunesse à la vie de la cité est un enjeu démocratique. En l'occurrence, la société reconnaît à un jeune de 16 ans le droit d'exercer l'autorité parentale, de travailler ou de participer aux élections professionnelles. Si un individu est considéré comme suffisamment mûr pour être responsable de ses actes face à un enfant, pour être émancipé ou pour participer aux élections professionnelles, pourquoi ne le serait-il pas pour participer à la vie de la cité ? Le droit de vote à 16 ans permettra de renforcer le poids de la jeunesse dans la décision collective.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise